



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Mission CARDIE**

**Rectorat de l'académie de Créteil  
C.A.R.D.I.E. – E.A.F.C.**

Affaire suivie par :

Valérie Métayer

Tél : 01 57 02 65 29

Mél : [ce.cardie@ac-creteil.fr](mailto:ce.cardie@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Créteil, le 19 septembre 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

à

M. Sylvain PAYS  
Principal  
Collège Elsa Triolet  
2 avenue Boileau  
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

**Objet : CONTRAT DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE INNOVATION**

Contrat conclu entre :

- L'Académie d'une part, représentée par le recteur
- Et l'école ou l'établissement suivant d'autre part :

**NOM** : Collège Elsa Triolet

**ADRESSE** : 2 avenue Boileau

**COMMUNE** : CHAMPIGNY-SUR-MARNE

**MÈL** : [ce.0941092b@ac-creteil.fr](mailto:ce.0941092b@ac-creteil.fr)

Ce contrat a pour but de fixer les conditions dans lesquelles l'établissement désigné ci-dessus exerce son droit à l'innovation.

**L'établissement sera accompagné pendant deux ans par la CARDIE dans la conduite de cette innovation.**

**Date de début de l'innovation : septembre 2022**

**I. Caractéristiques de l'innovation régie par le présent contrat**

**Intitulé de l'action : Apprendre la coopération ! La coopération pour apprendre !**

**Objectifs de l'action :** Mettre en place une pédagogie privilégiant la coopération, l'entraide, la discussion, la bienveillance et la valorisation sous toutes leurs formes.

**Descriptif de l'action :** Mise en place d'une pédagogie privilégiant la coopération sous toutes ses formes : aide, entraide, tutorat, travail de groupes, conseil coopératif, objectifs individualisés, conseil de classe participatif, discussions à visées démocratiques et philosophiques pour inciter les élèves à échanger des points de vue différents, pour aiguïser leur capacité à argumenter et pour apprendre à faire preuve de discernement.

## II. Les engagements de l'établissement et de l'équipe

L'établissement désigné ci-dessus et les membres de l'équipe s'engagent à :

- Mettre en œuvre l'innovation à partir de l'année scolaire **2022 / 2023**
- Respecter les modalités de l'innovation préconisées par les membres du Comité de Validation des Expérimentations.
- Accepter le suivi par les corps d'inspection et la mission CARDIE.
- Assurer un suivi régulier des indicateurs prévus dans le dossier de candidature pour l'évaluation de l'innovation.
- Produire un bilan annuel de l'innovation et des bilans intermédiaires si nécessaire.
- Accepter la diffusion académique et nationale des productions réalisées à l'occasion de l'innovation.

## III. Les engagements des autorités académiques

Les autorités académiques s'engagent à :

- Accompagner l'établissement dans ses travaux : aide à la réflexion sur la démarche, à la construction de l'évaluation, à la réalisation de bilans, à la formation.
- Faciliter les échanges et rencontres entre établissements menant une innovation ou une expérimentation.

**Le recteur de l'académie de Créteil**

Daniel AUVERLOT

**Le chef ou la cheffe d'établissement / L'IEN**

M. Sylvain PAYS  
Principal